

L' ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL
FÉVRIER 2004 N° 6

SOMMAIRE

Mot du Maire	page 1
Comptes-Rendus des réunions du Conseil :	
* Réunion du 2 décembre 2003	pages 2, 3, 4 et 5
* Réunion du 27 janvier 2003	pages 6 et 7
ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE	pages 8 et 9
FNACA	pages 10 et 11
FOOTBALL CLUB DE LA PLAINE	page 12
PÉTANQUE PONCINOISE	pages 13, 14 et 15
TARENTELLE	page 16
CLUB PÊCHE NATURE DE L'ASTRÉE	page 17
VIRUS CONCEPT CAR et GVP	page 18
NOUVELLES LOCALES	pages 19, 20 et 21
SAVEZ-VOUS QUE ?	pages 22 et 23
ÉTAT-CIVIL	page 24
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	pages 25, 26 et 27

Photo de couverture : Les activités de l'Association Culturelle Poncinoise

- ❖ Journée détente
- ❖ Après-midi récréatif
- ❖ Voyage dans le Marais Poitevin

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2004, j'ai le plaisir de vous présenter mes meilleurs vœux pour vous, vos familles. Une pensée particulière ira à tous ceux qui nous ont quittés, à ceux qui souffrent, à ceux qui connaissent la solitude.

Sur le plan climatique, cette année 2003 a été celle de tous les "caprices" de la nature. En effet, les gelées d'avril ont anéanti certaines productions, la canicule de l'été a fait souffrir les êtres humains, les bêtes, la nature sous toutes ses formes et pour finir l'année, l'eau a "envahi" nos terrains, parfois nos maisons. Que penser de tout cela ?

- La nature est plus forte que les êtres humains, et cela doit nous donner des leçons d'humilité.
- Dans ces périodes difficiles, la solidarité et le sens civique doivent guider nos comportements. Avons-nous eu suffisamment d'attention pour les personnes fragilisées par la canicule, respectons-nous bien les restrictions d'utilisation d'eau potable, etc. ?

Dans nos campagnes il semblerait que nous soyons davantage à l'écoute des "autres". Dans ces temps difficiles c'est réconfortant.

Dans un autre domaine, la commune a décidé d'élaborer un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Vous serez associés et tenus informés de l'avancement de ce projet ; ce PLU va engager la commune pour plusieurs années, dans les domaines divers tels que les zones constructibles, les zones agricoles, les zones naturelles, les infrastructures, les voies et réseaux etc.

Bon courage pour toutes vos activités et merci de ce que vous faites pour la Commune.

Le Maire

Julien Duché

Département de la Loire

Canton de FEURS

COMMUNE DE

PONCINS

42110

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION ORDINAIRE du 2 décembre 2003

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire. Etaient excusés Monsieur Adrien SIMON qui avait donné pouvoir à Monsieur Julien DUCHÉ, Monsieur Yann MÉRIGNEUX, Madame Séverine BOUCHET et Madame Marthe PERRAT.

Le Conseil Municipal :

- 1 ° *APPROUVE*, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 9 septembre 2003.
- 2 ° *ETUDIE et VOTE*, à l'unanimité, divers prix et redevances pour l'année 2004 à savoir :
 - *Participation aux frais d'établissement des réseaux assainissement*: 400 €
 - *Redevance assainissement*: 73 € pour la prime fixe et 0.50 € le m³ d'eau consommée jusqu'à 70 m³. Au-dessus de ce volume, il ne sera perçu aucune redevance.
 - *Prix de vente des concessions et des travaux au cimetière* :

Concession perpétuelle	320 € le m ²
Concession cinquantenaire	83 € le m ²
Concession trentenaire	64 € le m ²

Creusement fosse	155 €
Inhumation	41 €
Exhumation	103 €
Nettoyage caveau	103 €

- *Location de la salle communale* :

Habitants de la commune	135 €
Extérieurs à la commune	215 €
Vin d'honneur (habitants de la commune)	52 €
Vin d'honneur (extérieurs à la commune)	72 €
Réunion professionnelle	83 €
Ventes promotionnelles	215 €

- *Droits de place pour la Fête Patronale :*

Emplacement de 0 à 10 ml	40 €
Emplacement de 10 à 15 ml	55 €
Emplacement de plus de 15 ml	70 €

3° PREND CONNAISSANCE :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Monsieur le Maire fait savoir que des travaux sont envisagés afin de renforcer l'interconnexion entre le syndicat des Eaux du Lignon et le Syndicat de la Bombarde.

- de la demande d'autorisation en vue d'établir et d'exploiter une canalisation de transport de gaz entre SAINT PAUL D'UZORE et FEURS. Cette canalisation jouxte la première et passe à PONCINS à "La Varenne".

4° DECIDE d'adhérer à l'ATESAT, Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, pour un montant annuel forfaitaire de 187.91 € pour 2004.

5° DECIDE de consulter six bureaux d'étude pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme), à savoir : CESAME à FRAISSES, COIGNET André à ST BONNET -LE- CHATEAU, GAUDRIOT à CLERMONT-FERRAND, PIGEON Christophe à FEURS, POLLEN à LA PACAUDIERE et REALITES à POUILLY-SOUS-CHARLIEU.

6° APPROUVE, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DESAUTEL pour le remplacement de 4 extincteurs pour un montant de 291,77 € H.T.

7° DECIDE d'allouer :

- une subvention de 100 € à l'Association Musicale de FEURS et
- une subvention de 100 € pour la commune de ST ROMAIN-EN-JAREZ

8° DECIDE :

- de ne pas souscrire au service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL, Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire,
- la mise à l'enquête publique pour la vente du chemin à Monsieur et Madame Gérard GARNIER.

9° RENOUVELLE le contrat de prêt à usage gracieux à Monsieur Robert CHARRASSIN pour la parcelle située aux Rôtis.

10° ACCEPTE la non-valeur de Monsieur MARAJO Hyacinthe pour un montant de 103.67 €,

11° DECIDE d'acheter une cuisinière pour la cantine auprès des Etablissements COSTA à FEURS au prix de 899 € T.T.C. Le Sou de l'Ecole "budget cantine" fera un don de 751.67 €.

12° PREND CONNAISSANCE :

- du courrier de la Préfecture concernant la DGE (Dotation Globale d'Equipement) pour 2004,
- du courrier de Madame PAULET Hélène qui souhaite vendre la parcelle jouxtant la parcelle communale située au Champ de Foire,
- du courrier de Monsieur Jean CHAUVÉ souhaitant la réparation d'un chemin communal à Vizézy,
- du courrier de Monsieur Sylvain DUPORT et Sandrine FILIPPONNE suite à des problèmes de stationnement sur un chemin communal à Goincet,
- du courrier du GAEC des Lilas concernant leur plan d'épandage,
- du courrier de Monsieur Christophe MASSON s'inquiétant des distances à respecter par les chasseurs lors des tirs près des habitations. Une information sera demandée auprès de la Fédération de chasse,
- du courrier de Monsieur Emmanuel PERRET de ST ETIENNE-LE-MOLARD informant le conseil municipal de la création d'une nouvelle association : VIRUS CONCEPT CAR,
- de différents courriers concernant les effectifs à la rentrée prochaine et en particulier la scolarisation des enfants de 2 ans. Le Conseil Municipal décide d'adresser une motion à l'Inspection d'Académie,
- du courrier de la Communauté de Communes rappelant la participation de la commune à la déchetterie d'un montant de 1 206.40 € pour le deuxième semestre 2003,
- du courrier de Monsieur Henri NIGAY, Conseiller Général, concernant la demande de la Société des Garages FAURE,
- du courrier de FEURS-EN-FOREZ Natation,
- du rapport d'activités 2002 de la Communauté de Communes de FEURS-EN-FOREZ,
- de la présentation du diagnostic du Pays en Forez par Monsieur Lucien MOULLIER, Maire de BOËN,
- des différents courriers de la journée nationale du 5 décembre. Le Conseil municipal décide de ne pas organiser de cérémonie,

- des recherches d'emploi de Mélanie MONDIERE, Nathalie FAYE et Eric GUILLOT,
- du courrier de Madame MATHON, Sénatrice, sur la situation de GIAT,
- du courrier du Maire de RIVE-DE-GIER concernant la fermeture de la verrerie,
- de la motion de soutien à Madame Ingrid BETANCOURT,
- de différents courriers syndicaux concernant : LA POSTE, GIAT,
- d'un courrier de l'ACP, désirant une salle accessible aux handicapés. Le conseil municipal accepte par 10 oui et 1 non, que les rencontres "scrabble" se tiennent provisoirement à la salle Charles Beauverie à la Mairie.

Le conseil municipal souhaite que la salle de l'Ancienne Forge soit aménagée avant le 1^{er} avril 2004 (sanitaire, lavabo, éclairage, peinture) afin que les différents ateliers de l'ACP (scrabble, travaux manuels) se déroulent dans cette salle.

13° EST INFORMÉ:

- des résultats du fleurissement SICMMAT. La commune est classée première dans sa catégorie,
- du courrier de Monsieur Stéphane VERNET demandant l'autorisation de passage sur la parcelle communale pour le branchement aux égouts de sa parcelle,
- des remerciements de différentes associations suite au versement des subventions,
- des différents comptes rendus d'activités et travaux.

ADRESSE ses félicitations à Monsieur et Madame Christian DELORME pour la naissance de JULIETTE au foyer de Stéphane et Stéphanie DELORME.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 4 décembre 2003

Le Maire

J. Duché

Département de la Loire

Canton de FEURS

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE

PONCINS

42110

RÉUNION ORDINAIRE du 27 janvier 2004

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.
Etaient excusées Madame Séverine BOUCHET et Madame Marthe PERRAT.

Le Conseil Municipal :

1° **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 2 décembre 2003.

2° **ETUDIE** les différents devis de quatre bureaux d'étude concernant le futur PLU, à savoir :

J.L. MÉRY	LA MULATIERE	27 508 € T.T.C
C. PIGEON	FEURS	17 940 € T.T.C
RÉALITÉS	POUILLY-SOUS-CHARLIEU	29 591 € T.T.C
POLLEN	LA PACAUDIERE	21 528 € T.T.C.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'étude "POLLEN". Une convention sera signée entre le bureau d'étude et la commune.

3° **DECIDE**, à l'unanimité, de vendre la parcelle communale située près du cimetière à Monsieur Jacques PONTILLE.

Le prix reste fixé à 10,67 € le m² T.T.C.

Le chemin d'accès sera cédé à Monsieur Jacques PONTILLE.

4° **DECIDE**, par 5 voix pour Charlotte COLOMB, 6 voix pour Anthony CHARPINET et 2 nuls, d'attribuer le logement de fonction, au-dessus de la classe de Madame SABY, à Anthony CHARPINET.

5° **DECIDE** l'achat d'un nouveau micro à la salle communale.

6° **PREND CONNAISSANCE** :

- du courrier de l'AMF concernant une réunion sur "La loi de finances 2004", le mardi 10 février 2004, à 17 heures à SAVIGNEUX,
- du courrier de l'AMF relatif à la suppression de la taxe professionnelle,
- du courrier du SIEL concernant la redevance d'occupation du domaine public par les canalisations de gaz,
- de la participation financière de la commune au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour un montant de 14 279.88 € pour 2004,
- de différents courriers de la Préfecture :
 - calendrier des quêtes sur la voie publique